

MAIRIE DE GIGORS-ET-LOZERON

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22/04/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 AVRIL 2024 à 20h06, sous la présidence de M. David GARAYT, Maire.

Présents : DEFFAISSE Jean-Michel –DEFFAISSE Yves – GARAYT David (Pouvoir de STORPER Marc) – MANGOU Didier – MARTIN Robert (Pouvoir de MARTIN Béatrice) – PERRET Marion – BRUNIAU Séverine

Excusés : STORPER Marc – MARTIN Béatrice – HUSSY Damien

Secrétaire de séance : PERRET Marion

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27/03/2024

M le Maire rajoute une précision concernant la location du garage de Lozeron. Mme ROBERT et Mme Walch auront un contrat à 2, jusqu'en septembre

Adopté à l'unanimité

Mr le Maire demande au conseil de rajouter une délibération à l'ordre du jour

Délibération : adhésion de Vaunavey la Rochette au SIGMA

M. le Maire indique que la commune de Vaunaveys la Rochette a demandé son adhésion au SIGMA. Cette demande a été validée à l'unanimité lors de la réunion de Comité Syndical.

Il rappelle que, conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, les conseils des collectivités membres doivent se prononcer sur la délibération correspondante dans un délai de 3 mois et qu'à défaut de délibération dans ce délai, leur décision sera réputée favorable.

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité

Délibération : Aménagement de la place de la mairie

Afin de cadrer le financement, la participation communale, les procédures administratives en fonction des projets, M le Maire propose que le projet de l'aménagement de la place de la mairie ainsi que les développements futurs soient votés au conseil

Monsieur le Maire rappelle les projets (1 et 2) d'aménagement présentés lors du conseil municipal du 27 mars 2024 comprenant des aménagements sur la place de la Mairie (1) et des projets sur la parcelle en dessous de la Mairie (2).

Au cours de ce conseil il a été décidé de valider le projet 1, à savoir la mise en place d'une pergola en prolongement du toit abritant la fontaine, la mise en place d'un arbre et de végétaux grimpants.

En terme de financement, les devis et estimations sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Matériaux	274	
Terrassement CCVD	400	
Plants et arbres	100	
Participation de la commune		774
Total	774	774

Les travaux ne pourront commencer que lorsque la déclaration de travaux préalables sera arrêtée positivement.

Concernant le projet 2 présenté, à ce stade il n'est pas validé et devra le cas échéant être discuté et voté par le conseil municipal avant toutes démarches.

Le Maire propose au conseil de voter favorablement ce projet d'aménagement numéro 1 et son financement.

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité

Délibération : Charte du Parc Naturel du Vercors 2024-2039

Le Maire rappelle que la Charte supporte le label Parc Naturel Régional, le vote du conseil décidera de la présence de la commune ou non au sein du PNRV

L'adhésion à la Charte correspond à 3 axes principaux :

- *Vercors à vivre*
 - Mise en valeur collective de l'ensemble de ces patrimoines
 - C'est maintenir et développer un tissu social et économique local...l'agriculture, la filière bois et le tourisme
- *Vercors en transitions*
 - Accroître sa capacité d'adaptation face aux changements globaux et se déclare « territoire en transitions »
- *Vercors, territoire de partages*
 - Appelle à plus de dialogue, de partage et de mise en commun
 - Relayant les attentes des élus et acteurs

L'implication pour la commune :

- 1 délégué communal pour le comité syndical, les commissions et faire le relais commune-parc
 - Respect, libre, des orientations de la charte
 - Le PNRV n'a pas de pouvoirs réglementaires mais donne des orientations
- Les décisions et applications restent de la compétence des communes

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité

Informations et questions diverses

- PLUi
 - Modification sur CITAVIZ bloquée pour les communes
 - Retro planning:
 - Jusqu'au 10 mai : Derniers ajustements avec l'aide de la CCVD
 - 13 mai – 24 mai : Mise à jour par le Bureau d'étude : CITADIA
 - 27 mai– 7 Juin : Validation par les communes avant envoi aux PPA
 - Mi juin : Envoi aux PPA
 - Election européenne 9 juin 2024 de 8h à 18h
 - Courrier Mme Moreau

M le Maire rappelle le contexte concernant l'arrêté biotope et la procédure qui le permet. Un arrêté biotope ne se décrète pas sans une étude de la faune et la flore présentes, la quantification et qualifications des menaces réelles et enfin les propositions aux différents acteurs et propriétaires des terrains concernés. Le Maire rappelle qu'aujourd'hui les communes de Cobonne, Suze et G&L sont au tout début de cette réflexion, avant l'étude.

La séance est levée à 20h45 pour la prise de parole de Mme MOREAU.

La séance a repris à 20h55.

Compte rendus réunions/rencontres

- Compte rendu réunions:
 - Présentation du plan sylvicole territorial 29 mars 14-16h30 salle Velan CCVD
 - PLUi règlement zone U acte II, 2 avril à 14h CCVD
 - SIVOS 2 avril 19h30 Beaufort
 - Réunion de bassin jeudi 4 avril 18h00 Cobonne
 - Conférence des Maires PLUi 9 avril 18h00
- Prochaines réunions:
 - Commission urbanisme
 - mardi 7 mai 14h
 - mardi 21 mai 14h
 - mardi 4 juin 14h
 - mardi 18 juin 14h
 - mardi 2 juillet 14h
 - Bureau SMPAS Jeudi 2 mai 8h30 Mirabel
 - Réunion bassin 15 mai 18h00 Egluy
 - Jurée d'assise 22 mai Aouste 9h00
 - Comité SMPAS Lundi 10 juin 18h

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mercredi 22 MAI à 20h00

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée à 21h13

La secrétaire, PERRET Marion



Le Maire, GARAYT David



